

Délibération n° AG_2026-06_004

Approbation du budget rectificatif n° 1 - 2026

L'Assemblée Générale du GIP Réussite Educative de Marseille réunie le 29/06/2026

Vu la convention constitutive du GIP Réussite Éducative de Marseille ;

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après en avoir délibéré,

Article 1er

Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

Niveau d'emploi prévisionnel

38 ETPT au plafond d'emplois de l'organisme.

Compte de résultat prévisionnel

- 1 803 688 € de charges de personnel ;
- 380 000 € de charges de fonctionnement ;
- 390 000 € de charges d'intervention ;
- 2 442 400 € de produits ;
- - 520 524 € de résultat patrimonial.

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale

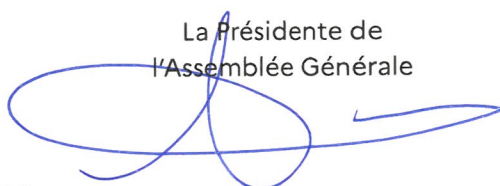
- 506 524 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 586 524 € d'emplois ;
- 0 € de ressources ;
- - 586 524 € de variation de fonds de roulement.

Article 2

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Marseille, le 29/06/2026

La Présidente de
l'Assemblée Générale



Transmissions :

- Préfète déléguée à l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône ;
- Maire de Marseille.